

Communiqué des sections locales Martinique



Le Lamentin, le 20 février 2017,

Dans le cadre de la modernisation des systèmes de contrôle aux Antilles (projet SESAIR), un appel d'offres a été lancé en 2015 pour remplacer les vieillissants IRMA et SIGMA. Un groupe projet local a été mis en place, faisant intervenir personnels techniques et contrôleurs des deux sites de Guadeloupe et Martinique, en relation avec une équipe DTI. Ce groupe a dans un premier temps travaillé sur les expressions de besoins du futur système, afin de rédiger un cahier des charges à partir duquel les industriels devaient proposer une offre technique et commerciale.

Seuls deux industriels, Adacel et NavCan ATM, ont répondu favorablement à l'appel d'offres et proposé un produit, à des tarifs quasi similaires. Le groupe projet s'est donc retrouvé en Guadeloupe en octobre 2016 afin de tester les systèmes proposés par les deux industriels. Suite à ces démonstrations, le groupe projet a clairement exprimé sa préférence très nette pour le système NavCan, mieux adapté à l'environnement Tour/Approche, paramétrable à volonté, et ayant fait ses preuves aux quatre coins du monde dans des aéroports aussi différents que Londres, Montréal ou Saint-Pierre-et-Miquelon. A contrario, le système d'Adacel, bien que satisfaisant globalement aux exigences de l'appel d'offres, est un produit répondant initialement aux besoins du contrôle océanique et en-route (raison pour laquelle il est déployé en Guyane), et de ce fait nécessite un développement non négligeable pour satisfaire aux besoins spécifiques des espaces et aéroports antillais.

Malgré cet avis unanime du groupe projet, aucun consensus n'a pu être trouvé sur le choix définitif de l'industriel qui équipera les Antilles. La Commission des Marchés, qui se réunira demain le 21 février, devra donc trancher et faire le choix qui lui semble le plus cohérent.

Au-delà des risques inhérents à ce type de projet (nouveau partenaire industriel d'un côté, risques liés au temps et aux ressources humaines nécessaires au développement du produit de l'autre), nous attirons l'attention sur l'impact majeur qu'aura cette évolution sur les agents concernés et leurs conditions de travail pour les 20 ou 30 prochaines années. Nous serons donc particulièrement attentifs à ce que la décision finale soit justifiée et corresponde aux besoins opérationnels des centres de Guadeloupe et Martinique.